



**Direction générale adjointe
Prévention, Autonomie et Vie Sociale
Équipement, Contrôle et Tarification
des Établissements et Services Sociaux
et Médico-Sociaux**

**Arrêté n° 427/2023
Modifiant l'arrêté n°303/2021
d'autorisation de fonctionnement
du SAAD Ages et Vie Services – AVS Cher**

Le Président du Conseil Départemental du Cher,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, parties législative et réglementaire, et notamment les articles L.312-1, L313-1 et suivants

Vu la 3^{ème} partie du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 modifiée adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'action sociale et de santé,

Vu la loi n° 2001.647 du 20 juillet 2001 relative à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie,

Vu la loi n° 2002.2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) et notamment son article 47, qui autorise pour 15 ans à compter de leur dernier agrément, les structures auparavant agréées,

Vu l'arrêté n°303/2021 du président du Conseil départemental autorisant le SAAD Ages et Vie Services à intervenir dans les résidences Ages et Vie situées sur 7 communes du Département du Cher dont Marseilles les Aubigny et Culan,

Vu l'arrêté n°92/2023 du Président du Conseil départemental du 7 février 2023 portant délégation de fonctions à Madame Bénédicte de Choulot, Vice-Présidente du Conseil départemental, en charge des Affaires sociales (personnes âgées, MDAS), de l'Insertion, du Logement et de la Démographie médicale,

Considérant que les deux projets immobiliers prévus à Marseilles les Aubigny et Culan ne seront pas réalisés,

Considérant la demande du président de la Société Ages et Vie de modifier les communes d'installation de résidences Ages et Vie envisagées dans le Cher,

Accusé de réception en préfecture
018-22180014-20230719-427-2023-AR
Date de réception préfecture : 19/07/2023

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CHER

1 place Marcel Plaisant ■ CS N°30322 ■ 18023 Bourges Cedex ■ Tél 02 48 27 80 00 ■ www.departement18.fr

ARRETE :

Article 1 : L'article 2 de l'arrêté N°303/2021 est modifié comme suit :

Le SAAD Ages et Vie Services – AVS Cher est autorisé à intervenir uniquement en mode prestataire, auprès des bénéficiaires de l'APA et/ou de la PCH dans les résidences Ages et Vie située dans les communes suivantes : Avord, Brinon sur Sauldre, Châteaumeillant, Châteauneuf sur Cher, Méreau, Veaugues et Vignoux sur Barangeon.

Article 2 : les autres articles de l'arrêté 303/2021 ayant trait à l'autorisation ne sont pas modifiés.

Article 3 : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :

1/ entité juridique (gestionnaire)

N° Finess	250020641
Raison sociale	SAS AVS - Ages et Vie Services
Adresse	6 rue des Vallières Nord 25220 CHALEZEULE

2/ entités établissements

N° Finess	180010522
Raison sociale	Ages et Vie Service du Cher – AVS Cher
Adresse	Maison Ages et Vie Châteaumeillant 10 rue du Docteur Perrot 18370 CHATEAUMEILLANT
Code catégorie	460 – Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
Code Statut Juridique	95 - Société par Actions Simplifiées (S.A.S.)
Code mode de fixation des tarifs	01 – établissement tarif libre
Code discipline	469 – aide à domicile
Code fonctionnement	16 – prestation en milieu ordinaire
Code clientèle	700 – personnes âgées autonomes 010 - tous types de déficiences Personnes handicapées

N° Finess			
Raison sociale	Ages et Vie Service du Cher – AVS Cher	Ages et Vie Service du Cher – AVS Cher	Ages et Vie Service du Cher – AVS Cher
Adresse	Maison Ages et Vie Méreau 14 rue de l'Eglise 18120 MEREAU	Maison Ages et Vie Brinon sur Sauldre 1 lotissement les Landes de Sologne 18410 BRINON SUR SAULDRE	Maison Ages et Vie Veaugues Route de Montigny Résidence les Vignes 18300 VEAUGUES
Code catégorie	460 – Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile	460 – Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile	460 – Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
Code Statut Juridique	95 - Société par Actions Simplifiées (S.A.S.)	95 - Société par Actions Simplifiées (S.A.S.)	95 - Société par Actions Simplifiées (S.A.S.)
Code mode de fixation des tarifs	01 – établissement tarif libre	01 – établissement tarif libre	01 – établissement tarif libre
Code discipline	469 – aide à domicile	469 – aide à domicile	469 – aide à domicile
Code fonctionnement	16 – prestation en milieu ordinaire	16 – prestation en milieu ordinaire	16 – prestation en milieu ordinaire
Code clientèle	700 – personnes âgées autonomes 010 - tous types de déficiences Personnes handicapées	700 – personnes âgées autonomes 010 - tous types de déficiences Personnes handicapées	700 – personnes âgées 010 - tous types de déficiences Personnes handicapées

Accusé de réception en préfecture
018-22180014-2023-0435-27-2023-AR
Date de rédaction : 19/08/2023

N° Finess			
Raison sociale	Ages et Vie Service du Cher - AVS Cher	Ages et Vie Service du Cher - AVS Cher	Ages et Vie Service du Cher - AVS Cher
Adresse	Maison Ages et Vie Châteauneuf du Cher	Maison Ages et Vie Avord	Maison Ages et Vie Vignoux sur Barangeon
Code catégorie	460 - Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile	460 - Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile	460 - Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
Code Statut Juridique	95 - Société par Actions Simplifiées (S.A.S.)	95 - Société par Actions Simplifiées (S.A.S.)	95 - Société par Actions Simplifiées (S.A.S.)
Code mode de fixation des tarifs	01 - établissement tarif libre	01 - établissement tarif libre	01 - établissement tarif libre
Code discipline	469 - aide à domicile	469 - aide à domicile	469 - aide à domicile
Code fonctionnement	16 - prestation en milieu ordinaire	16 - prestation en milieu ordinaire	16 - prestation en milieu ordinaire
Code clientèle	700 - personnes âgées autonomes	700 - personnes âgées autonomes	700 - personnes âgées autonomes
	010 - tous types de déficiences Personnes handicapées	010 - tous types de déficiences Personnes handicapées	010 - tous types de déficiences Personnes handicapées

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié au gestionnaire et sera publié sur le site internet du Département du Cher (<https://www.departement18.fr/Registres-des-Actes-Administratifs>). En cas d'urgence, le présent arrêté sera préalablement affiché à l'accueil de l'hôtel du Département (dont le siège se situe : 1 place Marcel Plaisant - 18000 BOURGES Cédex, et, dont les horaires d'ouverture de l'accueil au public sont : 8h30-12h00 / 13h30-17h00, du lundi au vendredi).

Article 5 : Le Directeur Général des Services du Département du Cher et le gestionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté peut, dans un délai d'un mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux adressé au président du conseil départemental du Cher, (Hôtel du Département, 1 place Marcel Plaisant, CS 30322, 18023 BOURGES Cedex). Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, dans le même délai, en saisissant le Tribunal administratif d'Orléans (par voie postale à l'adresse suivante : 28 rue de la Bretonnerie, 45047 ORLEANS Cédex, ou, par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr>).

En cas de rejet du recours gracieux formulé, dans le délai précité (rejet explicite), ou en l'absence de réponse à ce recours dans un délai d'un mois (rejet implicite) un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans peut également être formé contre cette décision dans un délai d'un mois à compter du rejet.

Bourges, le **19 JUIL. 2023**

Pour le Président et par délégation,
La 8^e vice-présidente chargée des
Affaires sociales (personnes âgées,
MDAS), de l'Insertion, du Logement et
de la Démographie médicale



Bénédicte de CHOULOT

Acte transmis au contrôle de légalité le : **19 JUIL. 2023**

Acte affiché le :

Acte publié le : **19 JUIL. 2023**

Acte notifié le : **19 JUIL. 2023**

Accusé de réception en préfecture
018-221800014-20230719-427-2023-AR
Date de réception préfecture : 19/07/2023